

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre à 18h00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 03 novembre 2022 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BENEDETTO, Maire.

Présents : 21 - Alain BENEDETTO, Viviane BERTHELOT, François BERTOLOTTI, Jean-Louis BESSAC, Romain CAÏETTI, Benjamin CARDAILLAC, Sylvie FAUVEL, Marie-Dominique FLORIN, Anne KISS, Martine LAURE, Janine LENTHY, Nicole MALLARD, Francis MONNI, Hubert MONNIER, Jean-Marc ROLAND-ROCCHIA, Gilles ROUX, Yvette ROUX, Sophie SANTA-CRUZ, Virginie SERRA, Denise TUNG, Claire VETAULT – Conseillers Municipaux ;

Pouvoirs : 5 - Philippe BARTHELEMY à Sophie SANTA-CRUZ, Frédéric CARANTA à Martine LAURE, Juliette GRIMA à Virginie SERRA, Natacha SARI à Alain BENEDETTO, Michel SCHELLER à Francis MONNI ;

Absent : 1 - Christophe ROSSET ;

Secrétaire de séance : Sophie SANTA-CRUZ.

Afin de répondre à l'augmentation de la charge de travail liée, soit à la saison estivale, soit à des périodes d'accroissement temporaire d'activités dans les services, il convient de procéder au recrutement d'agents contractuels, conformément à la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi du 12 mars 2012 et les dispositions du Code Général de la Fonction Publique.

À cet effet, il est proposé de créer **34** emplois non permanents, ci-après détaillés, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 :

A) Accroissement temporaire d'activité : 21

- **10 emplois d'Adjoint Technique à temps complet (100%)** – 3 pour la Direction des Services Techniques, 1 pour la Direction de l'informatique, 6 pour la Direction du Pôle enfance et jeunesse (crèche et affaires scolaires) ;
- **1 emploi d'Adjoint Technique à temps non complet (70 %)** - pour le service des affaires scolaires (entretien bâtiments) ;
- **1 emploi d'Adjoint Technique à temps non complet (50%)** – pour le service des affaires scolaires (entretien bâtiments) ;
- **1 emploi d'Adjoint d'Animation à temps non complet (50 %)** - pour le service des affaires scolaires (animation).

Ces agents contractuels seront rémunérés sur la base de l'Indice Brut 367 / Indice Majoré 340, correspondant au 1^{er} échelon de leur grade relevant de la catégorie C de la fonction publique territoriale.

- **2 emplois d'Auxiliaire de Puériculture de classe normale à temps complet (100%)** - pour le Service Multi-Accueil / Halte-Garderie.

Ces agents contractuels seront rémunérés sur la base de l'Indice Brut 389 / Indice Majoré 356, correspondant au 1^{er} échelon de son grade relevant de la catégorie B de la fonction publique territoriale.

Délibération N° 2022/20/129**Création d'emplois non permanents pour accroissement d'activité temporaire et saisonnier pour l'année 2023 – Approbation**